

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12/25

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 4 AVRIL 2025

Election des
représentants à la
Commission Locale
d'évaluation des
charges transférées
(CLECT)

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril à 19h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme B. ASSAUD, M. L. HABIB DAHOU, M. T. LADREYT, M. JC. BARRAS, Maires adjoints
Mme S. BELLARD FARRELL M. V. BRACQUART,
Mme E. BRAY, Mme C. CAUBET, Mme S. CORNU, M. FURNAL,
Conseillers

Membres en exercice :

Absents : Mme C. JEAN ANGELE a donné pouvoir à Mme C. CAUBET
M. T. ANDRO a donné pouvoir à M. C. NICOLAS
M. N. HERNANDEZ a donné pouvoir à B. ASSAUD

14

Madame Béatrice ASSAUD est élue secrétaire de séance

Présents :

11

Pour faire suite à la démission du représentant titulaire, la collectivité doit désigner un nouveau titulaire et un suppléant parmi les élus pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Votants :

14

Monsieur le Maire fait appel à candidature : Monsieur Lakdar HABIB DAHOU se porte candidat pour être Titulaire et Monsieur Christophe NICOLAS se porte candidat pour être Suppléant.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33,
Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC_2016-02-09_07 du 9 février 2016 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC_2024-11-28_04 du 28 novembre 2024 prenant acte du transfert de la compétence « création, gestion et extension des crématoriums » à la Communauté urbaine Grand Paris seine & Oise, au 1^{er} janvier 2025,
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC_2025-02-13_01 du 13 février 2025 portant approbation du transfert de compétence « Membre du syndicat de Gestion de la base de loisirs du Val de Seine » au bénéfice de la Communauté urbaine, au 1^{er} juillet 2025,

Considérant que la CLECT doit remettre dans un délai de 9 mois suivant le transfert de compétences susmentionnées, un rapport évaluant le coût net des charges transférées,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 32/20 en date du 26 juin 2020, portant désignation, en dernier lieu, des représentants de la commune auprès de la CLECT,
Considérant la nécessité de désigner un nouveau titulaire et un suppléant auprès de la CLECT, pour faire suite à la démission du représentant titulaire,

N° 12/25

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DESIGNÉ à l'unanimité :

Monsieur Lakdar HABIB DAHOU comme représentant Titulaire et
Monsieur Christophe NICOLAS comme représentant Suppléant à la Commission
Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté Urbaine Grand
Paris Seine & Oise.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte pour son
affichage et sa transmission en
Sous-Préfecture de Mantes-
La-Jolie.

Le Maire,
Christophe NICOLAS

